

ACTIVITÉ EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI ANNEE 2026 / 2027

FICHE A RENDRE AU PLUS TARD LE 29 AOUT 2026

- Les enfants pourront être accompagnés à une seule activité extrascolaire, entre 9 h et 11 h ou entre 13 h 30 et 17 h, sous réserve que cela ne perturbe pas le bon fonctionnement du Centre de Loisirs. Les activités proposées par l'équipe d'animation restent prioritaires.
- Les enfants ayant une activité débutant à 9 h devront être déposés au Centre de Loisirs au plus tard à 8 h 40.
- Pour toute activité se terminant après 17 h, les enfants devront être récupérés directement par leurs parents.
- En signant ce document, vous autorisez l'équipe d'animation à accompagner votre enfant à son activité extrascolaire et déchargez le Centre de Loisirs de toute responsabilité pendant la durée de cette activité.
- Une attestation d'inscription délivrée par le club ou l'association devra être fournie.

NOM :

Prénom :

Âge :

ACTIVITÉ	LIEU	HORAIRES

Nom et prénom du responsable légal : _____

A..... Le.....
Signature (accompagnée de la mention lu et approuvé)